

VILLE de LA BOUILLE

BULLETIN

MUNICIPAL



Janvier 1981

N° 10



SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU MAIRE

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AU CONSEIL GÉNÉRAL

CIRCULATION DES POIDS LOURDS

CLUB DU 3^{me} AGE

VIE SCOLAIRE

A. S. B. M.

POMPIERS

ANCIENS COMBATTANTS - 11 NOVEMBRE

COMITÉ DES FÊTES

L'AMÉNAGEMENT DU VRACQ

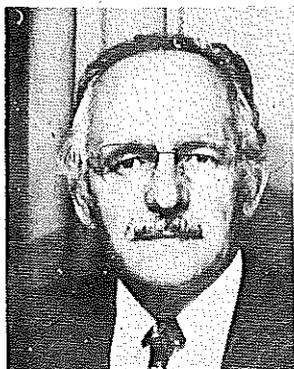
COMITÉ DE JUMELAGE

ÉTAT-CIVIL

LA BOUILLE A TRAVERS LE PASSÉ

SALLE POLYVALENTE : Plan - Descriptif - Financement

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS



ÉDITORIAL . . .

Le numéro 10 du Bulletin Municipal paraît avec un peu de retard, du moins sur le calendrier que nous étions fixé. Sans entrer dans le détail des causes de ce retard, je dirai seulement qu'il est dû, indirectement et en partie, aux lenteurs de l'Administration. Je m'explique.

Ce Bulletin a pour principale raison d'être de vous tenir informés de ce qui se passe d'important, et de moins important, dans notre commune.

Or ces derniers mois furent, en ce qui concerne notre problème majeur, celui du Vracq, des mois d'immobilité apparente. Malgré cela, nous avons tenu à faire paraître un bulletin de fin d'année.

Il passe en revue la vie de notre commune au cours de l'année 1980. J'espère qu'elle aura été pour vous telle que vous la souhaitiez.

Et pour la nouvelle année, 1981, je vous présente mes Meilleurs Vœux. Elle paraît devoir être, à beaucoup de points de vue, une année importante. Pour le monde, qui oscille dangereusement, en beaucoup d'endroits, entre la guerre et la paix. Je souhaite, comme vous tous qu'il se stabilise du bon côté, celui de la paix. Pour la France, aussi, cette nouvelle année sera importante. Elle vivra dans quelques mois des jours qui engageront son avenir. Inutile de vous dire quels sont mes vœux dans ce domaine.

Pour notre commune, je souhaite qu'enfin sortent de terre les premiers signes matériels de ce qui sera pour elle une sorte de renaissance.

A chacune et à chacun de vous, enfin, je souhaite que l'année 1981 soit une BONNE ANNÉE !

Daniel CHEVALLIER, Maire.

AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 7 JANVIER 1980

L'an mil neuf cent quatre-vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents : MM. DUQUESNE, QUESNEY, FESSARD, Mme BERNIÈRES, MM. BOULET, CHAPERON, FACQ, LEFEEZ, LENOUEV, THOMAS Jean, THOMAS Jean-Jacques.

AMÉNAGEMENT DU VRACQ

M. JOURDAN présente au Conseil son projet d'aménagement du VRACQ. La première tranche comportera 173 logements environ : 114 collectifs et 59 individuels. M. JOURDAN précise qu'il a demandé au syndicat d'eau le raccordement du lotissement au réseau communal.

Le Conseil examine également les plans de la future salle polyvalente et demande une modification quant à son implantation et son orientation. Elle sera édifiée le long du CD 67, avec entrée face à la route.

SÉANCE du 14 MARS 1980

L'an mil neuf cent quatre-vingt, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents : MM. DUQUESNE, QUESNEY, FESSARD, Mme BERNIÈRES, MM. BOULET, CHAPERON, FACQ, LEFEEZ, LENOUEV, THOMAS Jean, THOMAS Jean-Jacques.

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 27 Septembre 1979 décidant la construction de vestiaires et l'agrandissement du terrain de football actuel pour permettre à l'équipe 1^{re} de rejouer à La Bouille. Si la construction des vestiaires ne pose aucun problème, par contre l'agrandissement du terrain pour obtenir les dimensions règlementaires s'avère impossible. Dans ces conditions, le Maire indique qu'il a pris contact avec le Port de Rouen pour obtenir de celui-ci la location d'une parcelle de 15 000 m² environ en vue d'aménager un terrain de football. Le montant de cette location sera de l'ordre de 0,625 F le m². La construction des vestiaires se fera sur le nouveau terrain. Le Conseil donne son accord.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1980

Le Conseil examine les propositions de recettes et de dépenses du Budget Primitif de l'exercice 1980 qui s'équilibre à 845 614 F pour la section de fonctionnement, et à 291 120 F pour la section d'investissement.

En recettes :

1° - Au chapitre 70 - M. THOMAS Jean propose une augmentation de 25 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. THOMAS Jean-Jacques et M. CHAPERON proposent la suppression de cette taxe.

M. FACQ propose une augmentation de 29 % de cette taxe.

Le Conseil décide, par 8 voix contre 4, une augmentation de 8,69 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2° - Au chapitre 77 - M. THOMAS Jean propose une augmentation de 25 % du produit des Contributions Directes.

M. FACQ propose une augmentation de 29 % de ce produit.

M. THOMAS Jean-Jacques et M. CHAPERON, une augmentation de 102 %.

Le Conseil décide, par 8 voix contre 4, une augmentation de 33 635 F du produit des Contributions Directes.

3° - Tous les autres chapitres sont adoptés à l'unanimité.

En dépenses :

Le Conseil Municipal décide de porter la subvention du Club du 3^e Age de 1 300 F à 2 000 F ; celle du Comité des Fêtes de 5 500 F à 6 000 F et celle du Bureau d'Aide Sociale de 500 F à 1 000 F, soit une augmentation de 1 700 F pour l'ensemble des subventions.

Pour ne pas modifier l'équilibre du budget, le Conseil Municipal décide de diminuer de 1 700 F la somme prévue pour l'entretien des bâtiments. Les dépenses sont adoptées chapitre par chapitre par le Conseil, à l'exception de M. THOMAS Jean qui n'approuve pas le montant inscrit à l'article 6312 « Entretien des Bâtiments », qu'il trouve trop élevé.

SÉANCE du 18 AVRIL 1980

Le dix-huit Avril mil neuf cent quatre-vingt, les membres du Conseil légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents : MM. DUQUESNE, QUESNEY, FESSARD, Mme BERNIÈRES, MM. CHAPERON, FACQ, LEFEEZ, LENOUEV, THOMAS Jean, THOMAS Jean-Jacques.

EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU GARAGE DE LA SOCIÉTÉ « LES CARS JOFFET »

M. le Maire est invité à réaliser, auprès de la Caisse d'Épargne de Rouen, l'emprunt de cent-dix mille francs destiné à financer l'acquisition du garage de la société « Les Cars Joffet » et dont le remboursement s'effectuera en vingt années à partir de 1981.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Économie et des Finances pour l'ensemble des emprunts.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat et à intervenir pour régler les conditions du prêt.

MAJORATION DES REDEVANCES COMMUNALES

Le Conseil décide de modifier comme suit les redevances communales :

Droits de tentes : 6 F le m²

Droits de terrasses : 12 F le m²

Redevances assainissement : 0,60 F par m³ d'eau.

Location du Grenier à Sel :

Habitants de La Bouille : 170 F

Hors Commune : 350 F.

Concessions dans le cimetière :

15 ans : 265 F les 2 m²

30 ans : 530 F les 2 m²

50 ans : 1100 F les 2 m²

Droit de superposition : 55 F.

Fosses :

1 place : 135 F

2 places : 155 F.

Fourgon communal :

Dans la Commune :

Prise en charge : 220 F

Hors Commune : 220 F, plus 2,5 F le km.

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU BUREAU DE POSTE

A la demande de M. DELAGRÉE, Receveur des Postes à La Bouille, le Conseil l'autorise à modifier, comme suit, les heures d'ouverture et de fermeture de l'après-midi :

Ouverture à 14 heures,

Fermeture à 17 heures.

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

Suite à la délibération du 14 Mars 1980 approuvant l'aménagement d'un terrain de football sur une parcelle du Port Autonome, le Conseil décide de mettre une clôture 4 fils autour de la parcelle louée, et des plantations de lauriers autour du terrain principal avec porte du côté du parking vers La Bouille.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DU VRACQ

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet du VRACQ. Il indique que l'Administration des Domaines chargée d'établir l'acte d'échange qui doit intervenir entre le Port et la Commune n'a pas encore terminé la rédaction de cet acte. Il restera à établir ensuite, l'acte de vente, au promoteur, de l'ensemble des terrains.

TRAVAUX

Il est prévu la refecton du sol de la 3^e classe. Des devis sont à demander à MM. THELLIER, DELAUNAY et THOMAS Jean-Jacques.

MATÉRIEL

Il est prévu l'achat de 25 chaises et de lustres pour la Salle de la Mairie.

SEANCE du 30 MAI 1980, à 19 heures

AMÉNAGEMENT DU VRACQ

M. JOURDAN, assisté de M. ADRIEN, Architecte, et de M. CHEPELLIER, Géomètre, fait le point sur le projet d'aménagement du VRACQ et indique les dernières modifications apportées au plan de masse. M. CHAPELLIER souhaite obtenir, du Syndicat d'Adduction d'Eau de Caumont-La Bouille, le devis des frais d'adduction d'eau jusqu'au VRACQ. Il sera également demandé au Syndicat la confirmation qu'il pourra assurer une quantité d'eau suffisante pour alimenter les logements, ainsi que la puissance nécessaire pour la protection contre l'incendie.

SEANCE du 20 JUIN 1980

L'an mil neuf cent quatre-vingt, le 20 Juin, à 21 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents : MM. DUQUESNE, QUESNAY, FESSARD, Mme BERNIÈRES, MM. BOULET, CHAPERON, FACQ, LEFEEZ, LENOUVEL, THOMAS Jean, THOMAS Jean-Jacques.

AMÉNAGEMENT DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Pour l'application de la loi du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, les décisions suivantes ont été prises par le Conseil Municipal.

1° - ABATTEMENTS EN MATIÈRE DE TAXE D'HABITATION

a) **Abattements pour charge de famille.** Pas de majoration pour chacune des deux premières personnes à charge.

Majoration de 5 points pour chacune des personnes suivantes. L'abattement passe de 15 % à 20 %.

b) **Abattement à la base.** Application en 1981 d'un abattement général à la base de 15 % qui n'existe pas encore.

c) **Abattement en faveur de certains contribuables.** Application en 1981 d'un abattement spécial à la base de 15 % en faveur des contribuables non imposables à l'impôt sur le revenu.

2° - TAXE PROFESSIONNELLE

Le Conseil décide de ne pas fixer la cotisation minimum pour les redevables de la taxe professionnelle.

3° - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES

Le Conseil décide de majorer de 200 % la valeur locative cadastrale des terrains situés dans la zone urbaine délimitée par le Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 10 Décembre 1979.

ÉLARGISSEMENT DU C.D. 67

Le Maire indique au Conseil que pour faciliter le stationnement et la circulation des véhicules sur la partie du C.D. 67 qui dessert le bac de La Bouille, il a demandé l'élargissement de cette partie.

Il soumet au Conseil le plan dressé par l'Ingénieur de l'Équipement de Grand-Couronne. Ce projet comprend :

1 voie dans un sens pour la sortie du bac et du parking.

3 voies dans l'autre sens, dont 2 pour le stockage des véhicules en attente de prendre le bac et 1 pour l'accès au parking.

Ce projet prévoit également l'accès au futur lotissement du VRACQ.

Ces travaux doivent être financés par le Département et la Commune. La part communale, éclairage public compris, s'élève à 73 000 Francs.

Le Conseil par 10 voix pour, 1 voix contre (M. THOMAS Jean) et 1 abstention (M. FACQ) approuve ce projet. Il souhaite cependant qu'aucun véhicule ne gêne l'accès ou la sortie du lotissement et qu'une subvention soit demandée pour le financement de la part communale.

AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE

Le Conseil décide de demander le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Seine-Maritime pour assurer, à compter du 1^{er} Janvier 1980, une mission d'aide technique à la gestion communale.

La Commune n'adhérant pas à un groupement ayant en charge l'entretien de la voirie, la rémunération de ce concours sera égale pour l'année 1980 à $2,50 \text{ F} \times 668 = 1670 \text{ Francs}$.

Cette somme sera inscrite en dépense au Budget de 1980.

SEANCE du 9 SEPTEMBRE 1980

Le neuf Septembre mil neuf cent quatre-vingt, à 21 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents : MM. DUQUESNE, QUESNAY, FESSARD, Adjoint ; Mme BERNIÈRES, MM. FACQ, BOULET, LENOUVEL, CHAPERON, THOMAS J.-J., THOMAS J.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

Le Maire soumet au Conseil le vœu du Comité des Parents des Elèves de l'école publique qui souhaite la pose d'un feu près du passage pour piétons, au bas du C.D. 132 (côte de la Maison Brûlée), afin d'assurer la sécurité des écoliers.

Le Conseil Municipal, estimant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité, non seulement des enfants, mais aussi de tous les piétons, est favorable à la pose d'un feu clignotant, et demande au Maire de se mettre en rapport avec l'Ingénieur de l'Équipement.

RÉSERVES FONCIÈRES

Le SIVOM peut acquérir, pour le compte des petites communes, des immeubles qui leur seront rétrocédés dans les 5 ans. Cette possibilité pourrait permettre à la Commune de faire l'acquisition des terrains du Port nécessaires à l'aménagement d'une zone de loisirs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec le Directeur de l'ARETUR, responsable de ces transactions.

CIRCULATION DES POIDS LOURDS

Le Maire informe le Conseil que la circulation des poids lourds de plus de 5 tonnes, entre 12 heures et 14 heures, dans la traversée de l'agglomération présente un gêne importante pour les restaurateurs de la Commune dont la clientèle est nombreuse à ces heures-là et comporte un risque pour les élèves qui sortent ou se rendent à l'école.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant qu'il convient d'assurer la tranquillité des clients et la sécurité des enfants demande au Maire de modifier comme suit l'arrêté du 20 Octobre 1970, règlementant la circulation des poids lourds. Interdiction aux poids lourds de plus de 5 tonnes de circuler :

1° - Entre 12 heures et 14 heures et de 20 heures à 6h 30 le lendemain ;

2° - Chaque semaine, du Samedi 12 heures au Lundi 6 h 30 ;

3° - La veille des jours fériés à partir de 12 heures, jusqu'au lendemain qui suit le jour férié à 6 h 30.

VENTE DES TERRAINS A LA S.C.I. DU VRACQ

Suite à la délibération du 27 Septembre 1979, autorisant le Maire à signer la convention établie entre la Commune et Monsieur JOURDAN, Gérant de la Société Immobilière du VRACQ.

Suite, d'autre part, à l'acte d'échange entre l'Etat la Commune de La Bouille portant sur un terrain d'une superficie d'après arpentage de 2 ha 99 a 04 ca, situé à La Bouille appartenant à l'Etat par le Port Autonome de Rouen, et d'un terrain d'une superficie de 1 ha 33 a 33 ca, sis au Val-de-la-Haye appartenant à la Commune de La Bouille (acte visé le 16 Août 1980). Le Conseil Municipal autorise la vente à la S.C.I. du VRACQ :

1° - d'un terrain d'une contenance de 7 879 m2 cadastré section AD n° 6.7.11.12.13 moyennant un prix global de 277 644 F,

2° - d'une parcelle de terrain figurant au cadastre section AD n° 1.8.48.49.50 et 51 d'une contenance de 3 ha 51 a 05 ca, dont il y a lieu de déduire une surface approximative de 20 ares 40 centiares pour l'édification d'une salle polyvalente.

Le prix de vente de cette parcelle sera de : 620 985 F auquel s'ajouteront les frais d'acquisition.

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas donner suite à la proposition du Centre de l'Habitat, dont le siège est à Rouen, pour une étude sur les conditions de la rénovation de l'habitat ancien à La Bouille.

CANTINE SCOLAIRE - PRIX DU REPAS

Le Conseil Municipal, compte-tenu de l'augmentation du prix demandé par le traiteur, décide de fixer à 10 F, à compter du 10 Septembre 1980, le prix du repas servi à la cantine scolaire.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL CONVENTION GROS et CHAPELIER

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note d'honoraires dressée par le Cabinet GROS-CHAPELLIER, suite au lever topographique réalisé pour le projet d'aménagement du futur terrain de football, note s'élevant à la somme de 18 739,08 F T.T.C., autorise le Maire à signer la convention qui est annexée, sous réserve de l'avis favorable du Port Autonome de Rouen à la demande de location dudit terrain.

La dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de 1980 (Section Investissement).

DIVERS

Etude surveillée. Par 7 voix contre 5, le Conseil Municipal est favorable à la création d'une étude surveillée à l'école.

Container à verre. Le Conseil décide de transférer le container à verre de la place St-Michel à la Maison Brûlée. Si c'est nécessaire, un deuxième container sera demandé pour le parking en bordure de Seine.

SÉANCE du 10 NOVEMBRE 1980

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1979, sous la présidence de M. SAINTPÈRE

Réuni sous la présidence de M. SAINTPÈRE, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 1979, dont la balance s'établit ainsi :

Dépenses :

Fonctionnement	678 294,74
Investissement	744 652,04
Total	1 422 946,78

Recettes :

Fonctionnement	751 652,92
Investissement	808 431,21
Total	1 560 084,13
Excédent	137 137,35
A continuer.....	63 779,17
Excédent de clôture.....	73 358,18

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 1980

Réuni sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire, le Conseil approuve les propositions de recettes et de dépenses du Budget Supplémentaire de l'exercice 1980 qui s'équilibre à :

Fonctionnement	90 801,68
Investissement	102 237,89

R. FITTE.

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 22 Septembre 1980

M. Tony LARUE et les Membres du Groupe Socialiste et des Radicaux de Gauche,

Exposent que le Conseil Municipal de LA BOUILLE a retenu le principe d'une mise à quatre voies du chemin départemental n° 67 entre la cale du bac et l'intersection avec le C.D. 64. Cet élargissement est rendu nécessaire par le trafic du bac, le débouché du parking situé le long de la Seine et la desserte du futur lotissement, les conditions actuelles de la circulation sur cette voie mettant en cause la sécurité.

Emettent le vœu que cette opération soit prise en compte dès que possible par le Département au titre de la modernisation des chemins départementaux, et que la Commune bénéficie d'une subvention pour la part de financement restant à sa charge.

Le 22 Septembre 1980

M. Tony LARUE et les Membres du Groupe Socialiste et des Radicaux de Gauche,

Rappellent les termes du vœu, adopté par le Conseil Général, qu'ils ont déposé en 1978, appelant l'attention sur la gêne occasionnée à la population par la circulation des poids lourds dans la Commune de LA BOUILLE, et demandant l'interdiction de cette circulation sur le chemin départemental n° 265 et l'étude d'une déviation.

Emettent le vœu que les études soient poursuivies afin d'aboutir à une solution satisfaisante, et que le respect des arrêtés municipaux restreignant la circulation des poids lourds à certaines heures soit assuré par des contrôles de police ou de gendarmerie plus fréquents.

Le 22 Septembre 1980

M. Tony LARUE et les Membres du Groupe Socialiste et des Radicaux de Gauche,

Exposent que la Commune de LA BOUILLE a un projet de construction d'une salle polyvalente, pour un montant de 2 millions de francs, en liaison avec le futur lotissement. Le Département a accepté d'accorder une subvention selon le barème habituel. Une subvention a été sollicitée par la Commune de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Inspection d'Académie, la salle polyvalente comportant un club du troisième âge et une cantine scolaire.

Emettent le vœu que la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et l'Inspection d'Académie subventionnent ces réalisations.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION QUI S'EST TENUE A LA PRÉFECTURE, A PROPOS DES PROBLÈMES DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS A LA BOUILLE

Le 3 décembre 1980, s'est tenue à la Préfecture, salle des commissions n° 6 à 9 heures, sous la présidence de M. DUSSOURD, Sous-Préfet, chargé de mission, une réunion afin d'étudier les problèmes posés aux habitants de LA BOUILLE par la circulation des poids lourds.

Assistaient à cette réunion :

- M. QUESNAY, Maire-Adjoint de LA BOUILLE ;
- Mme BERNIERE, Conseiller Municipal à LA BOUILLE ;
- M. JEAMMET, Ingénieur Subdivisionnaire des T.P.E., représentant M. le Directeur Départemental de l'Équipement ;
- M. CLAVELEIRA, Ingénieur Subdivisionnaire, circonscription de GRAND-COURONNE ;
- M. le Major RICHARD, Représentant M. le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Seine-Maritime ;
- M. GRESSENT Jacques, Secrétaire Général de l'UNI-CEM de Normandie ;
- M. SCHMITT Gérard (Carrières d'ANNEVILLE) ;
- M. DUCHEMIN Roger (Société MORILLON CORVOL) ;
- M. BOURGOIN Robert (Société des Carrières et Entrepôts d'ANNEVILLE-SUR-SEINE) ;
- M. PIVIN (Sablières de l'Île-de-France) ;
- M. POGNON (Entreprise COCHERY à ROUEN).
Assistaient également à cette réunion :
- M. CUSSON, Directeur de la Réglementation Générale et de l'Environnement ;
- Mme TANGUY, Chef du 2^e Bureau de la D.R.G.E. ;
- Mme LEROY.

Monsieur le Sous-Préfet demande à M. JEAMMET de rappeler les problèmes rencontrés par les habitants de LA BOUILLE, du fait de la circulation des poids lourds transportant les matériaux extraits des carrières de la boucle d'ANNEVILLE.

Celui-ci précise qu'un projet d'interdiction de circulation avait été envisagé, mais que la déviation rendue obligatoire par une telle mesure s'était avérée techniquement impossible, en raison d'importants problèmes d'urbanisme posés dans l'Eure. Il lui semble que le respect strict des dispositions,

- d'une part de l'arrêté pris en 1970, qui limite la traversée de la commune aux poids lourds :
 - chaque jour de 20 heures à 6 h 30 le lendemain matin ;
 - chaque semaine du samedi 20 heures au lundi 6 h 30 ;
 - la veille des jours fériés à partir de 20 heures jusqu'au lendemain qui suit le jour férié à 6 h 30.

Pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, la circulation des poids lourds est autorisée à partir de 6 heures,

- d'autre part de l'arrêté réduisant à 40 km/h la vitesse des poids lourds dans la traversée de LA BOUILLE, apporterait déjà, pour les riverains, une très nette amélioration.

Il est conscient que les nouvelles dispositions envisagées par la municipalité seraient plus favorables aux Bouillais, mais risqueraient d'être fort contraignantes pour les carriers.

C'est la raison pour laquelle cette réunion a été prévue, afin de confronter les divers points de vue.

Monsieur le Maire-Adjoint de LA BOUILLE indique que les dispositions de l'arrêté de 1970 ne sont pas respectées par les transporteurs, notamment en matière de vitesse. Il fait savoir en outre que les camions circulent souvent sur les trottoirs, en raison de l'étroitesse des voies. Le nouvel arrêté proposé par la municipalité répondrait, par ailleurs, au désir des restaurateurs de voir la circulation des véhicules de fort tonnage, interdire entre 12 heures et 14 heures.

Monsieur SCHMITT, au nom de ses collègues, rappelle les obligations des transporteurs qui sont tenus d'assurer un certain nombre de passages journaliers, et précise que, si

les riverains ressentent une impression de vitesse lors du passage des camions, cette sensation provient de l'étroitesse des voies, car les véhicules utilisés, en raison de la configuration des rues, ne peuvent en aucun cas rouler à plus de 40 km/h.

Monsieur le Sous-Préfet estime qu'en un premier temps il convient d'axer l'action de l'administration sur le respect des mesures prévues à l'arrêté du 20 octobre 1970. Une lettre sera adressée en ce sens à M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Seine-Maritime, lui demandant d'assurer dès maintenant des contrôles fréquents dans le secteur considéré.

Parallèlement, il demande aux carriers présents d'informer leurs transporteurs des impératifs sus-indiqués, en leur précisant bien que, dès les premiers jours de janvier, toute infraction sera sévèrement sanctionnée, et susceptible, par ailleurs, d'entraîner des mesures plus restrictives du droit de passage.

Les difficultés soulevées par l'application de l'arrêté de 1970 ayant été étudiées, M. le Sous-Préfet propose d'examiner l'élargissement des contraintes horaires demandées par la municipalité dans son nouvel arrêté, qui prévoit notamment des interdictions de circulation aux poids lourds :

- chaque jour de 12 heures à 14 heures ;
- chaque semaine, le samedi à compter de 12 heures ;
- la veille des jours fériés à partir de 12 heures.

En ce qui concerne la tranche horaire 12 heures-14 heures, les représentants de la municipalité confirment que cette disposition a été prise pour répondre au désir formulé par les restaurateurs.

Sur ce point particulier, M. le Sous-Préfet estime qu'une réunion, organisée à la Mairie de LA BOUILLE entre les restaurateurs concernés et les carriers, serait susceptible d'amener une solution à ce problème.

En ce qui concerne l'arrêt à 12 heures le samedi de tout passage de camions, les représentants de la profession sont entièrement d'accord pour que cette disposition soit retenue, toute exploitation des carrières cessant à compter du samedi midi.

Par contre, l'interdiction de circulation la veille des jours fériés poserait d'importants problèmes, puisqu'il s'agit là des périodes pendant lesquelles les carrières sont exploitées.

Monsieur le Sous-Préfet demande à la municipalité de ne pas maintenir cette disposition.

Il appartiendra donc à M. le Maire de LA BOUILLE de modifier son arrêté du 16 septembre 1980 dans les conditions suivantes :

- 1°) Ne pas reprendre l'interdiction chaque jour de 12 heures à 14 heures, mais maintenir de 20 heures à 6 h 30, (6 heures l'été) ;
- 2°) Étendre à 12 heures et jusqu'au lundi 6 h 30 (6 heures l'été) l'interdiction du samedi ;
- 3°) Ne pas reprendre l'interdiction les veilles des jours fériés à partir de 12 heures, mais uniquement à compter de 20 heures.

Les représentants de la municipalité sont favorables à ces aménagements, sous réserve qu'une très sévère application des dispositions de l'arrêté de 1970 soit assurée dès maintenant.

Monsieur le Sous-Préfet les assure que toutes mesures seront prises à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Président, Jean DUSSOURD.

CLUB du 3^{me} AGE

ASSOCIATION AMICALE des AINÉS

Depuis la parution du dernier bulletin, comme je l'avais indiqué, la marche de notre Association a continué. C'est ainsi que les réunions mensuelles ont rassemblé un bon petit groupe de fidèles qui s'augmente régulièrement. Nous avons (et nous continuerons maintenant) fêté l'anniversaire de ceux de nos adhérents qui atteignent un lustre de plus dans leur existence. Je crois que cette petite attention est vraiment bien accueillie, et elle resserre les liens qui existent entre nous.

Le 22 Février, nous sommes allés, une trentaine d'Aînés, assister à la représentation de la « Veuve Joyeuse ». Pour compléter le car, une quinzaine de Bouillais nous y ont accompagnés pour leur propre compte. Cette sortie a donné beaucoup de travail aux membres du bureau, mais la réussite de cette soirée les a payés de toutes leurs peines. C'était une splendeur et tous les assistants en sont revenus émerveillés.

Au cours de la séance mensuelle de Mars, plus de trente Aînés ont assisté au Grenier à Sel, à la projection de plusieurs films de voyage. Ils ont pu ainsi avoir une idée de la géographie et de l'histoire des pays suivants : Hongrie, Yougoslavie, Grèce. Merci à M. CARLET, retraité des P.T.T., qui reviendra sûrement nous faire bénéficier de ses talents de projectionniste de cinéma.

Quelques jours plus tard, précisément le 4 Avril, nous avons distribué les colis de Pâques. Grâce au dévouement de nos actifs bénévoles, ceux qui n'ont pu se dérouter ont été servis à domicile.

A la fin de ce mois d'Avril, a été tenu l'Assemblée Générale de notre Amicale. Cela à la Mairie, sous la présidence de M. FESSARD, Adjoint, remplaçant M. le Maire indisponible. Le rapport du Président et celui du Trésorier ont été adoptés. Les membres du bureau sortants ont été réélus. Pour tenir compte du désir de certains adhérents, je confirme que l'élection de l'année prochaine se fera au bulletin secret. Cette séance qui a réuni la majorité des sociétaires a été suivie d'un colloque amical avec consommation et biscuits, ce qui a permis d'élever l'union et la sympathie réciproque entre nos adhérents.

Un loto a eu lieu le 10 Mai, avec des lots magnifiques, je dois reconnaître qu'il n'a pas eu le succès escompté. Cependant, c'est dans une joyeuse atmosphère qu'il s'est déroulé et plusieurs veinards sont repartis chez eux très satisfaits.

Le Salon de Peinture de Mai a nécessité l'aide de quelques Anciens. C'est avec plaisir que nous nous avons assuré plusieurs permanences, surtout grâce à M. SAINTPERE.

Le clou de la saison a été, pour nous, notre participation à la Kermesse du 7 Juin. Les organisateurs nous avaient réservé un stand, où nous avons pu exposer et souvent vendre les travaux magnifiques de nos Anciennes. Merci à toutes ces artisanes, merci aussi aux dévoués et dévouées qui ont tenu leur place derrière l'étalage. Il a fait beau, la réussite a été complète.

Nous devons participer à la retraite aux parapluies du 24 Juin. Le même tracteur avec remorque que l'année dernière avait été retenu et l'idée gastronomique à représenter, ébauchée. Mais à la réunion préparatoire, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de réaliser ce que nous avions prévu. D'une part, j'étais malade, d'autres personnes, membres du bureau également, et d'autre part, les travaux en cours dans la Commune ne permettaient pas au char de manœuvrer dans les petites rues de notre cité.

Nous nous excusons auprès du Comité des Fêtes, et auprès des habitants de La Bouille qui sont si pleins de sollicitude pour leurs Aînés. Nous espérons pouvoir faire quelque chose à la prochaine retraite.

L'activité s'est sensiblement ralentie pour les mois de vacances : Juillet et Août. Mais, comme vous pouvez le constater, il faut poursuivre les tâches administratives et celles de

trésorerie très importantes. Quelques-uns de nos membres ont encore besoin de leur Amicale et nous sommes toujours à leur disposition.

Au risque de me répéter, je dirai que si nous réussissons à fonctionner, nous le devons en partie à tous les Bouillais qui nous aident. Il me faut les en remercier, comme je remercie au nom de tous les Aînés, M. le Maire et toute la Municipalité. Notre gratitude aussi à la Direction Départementale des Services Sociaux, à Monsieur et Madame FITTE qui nous épaulent sans défaillance, enfin à tous nos amis.

Le Président,
A. DEHAVANNE.

ASSOCIATION AMICALE des AINÉS (2^{me} SEMESTRE)

L'article ci-dessus concerne l'activité de notre Amicale pendant le premier semestre 1980.

Celle-ci a repris dès le Mardi 16 Septembre, par une séance Club du 3^{me} Age, au Grenier à Sel, qui a été bien suivie. Je rappelle que c'est toujours le 3^{me} Mardi du mois que cette réunion a lieu.

La suivante, le 21 Octobre, réunissait de nombreux Aînés. Les amis de Monsieur FOURNIER, malheureusement décédé, avaient tenu à nous apporter des pâtisseries en souvenir de celui-ci. Ce geste a profondément ému les participants. Le 28 Octobre, une séance de cinéma, dirigée par Mme MATHIEU, qui nous avait déjà gâté l'année dernière, nous a permis d'assister à la projection du film « Soeur Térèse » et des vues d'un voyage au Pôle Nord. Une de nos adhérente très dévouée, avait pour l'occasion fabriqué d'excellents gâteaux, dont nous nous sommes régalés.

Je cite pour mémoire, l'excellent goûter de la Municipalité du 9 Novembre. Encore une fois... merci !

Ce même mois de Novembre, le 18, la réunion du Club a connu une belle affluence : les inscriptions pour le voyage à Paris y ont été enregistrées et plusieurs anniversaires de cinq années complémentaires ont été souhaités.

Le loto du 30 a été très fourni en lots de valeur, mais en raison du temps très mauvais, il n'a pas eu le succès escompté.

Voici maintenant Décembre, mois qui s'annonce très chargé. Le 7, au Grenier à Sel, l'Amicale a présenté une Vente-Exposition des œuvres de ses Aînés. Des objets très travaillés étaient en montre et les visiteurs constataient combien la plupart témoignaient d'un réel talent. Un bonna recette a été faite grâce à laquelle notre Association pourra augmenter ses bienfaits. A nouveau, je félicite et remercie bien sincèrement, en leur exprimant toute mon admiration, les auteurs de ces travaux.

Le lendemain c'était le 8 : jour de la sortie à l'Assemblée Nationale, elle fait l'objet d'un compte-rendu spécial que vous devez trouver dans ce même numéro du Bulletin Municipal.

Aujourd'hui Samedi, nous avons effectué la distribution du colis de Noël. Garni au mieux, j'espère qu'il apportera à nos adhérents de quoi se réjouir. A cette occasion, au nom de l'Association, je leur présente mes vœux les meilleurs de joyeuse fête et aussi de bonne et heureuse année pour 1981.

Mes vœux les meilleurs également à tous ceux que j'ai déjà cités dans mon compte-rendu du premier semestre et dont l'aide ne faiblira pas.

Bonne et heureuse année à La Bouille.

Le Président,
A. D.

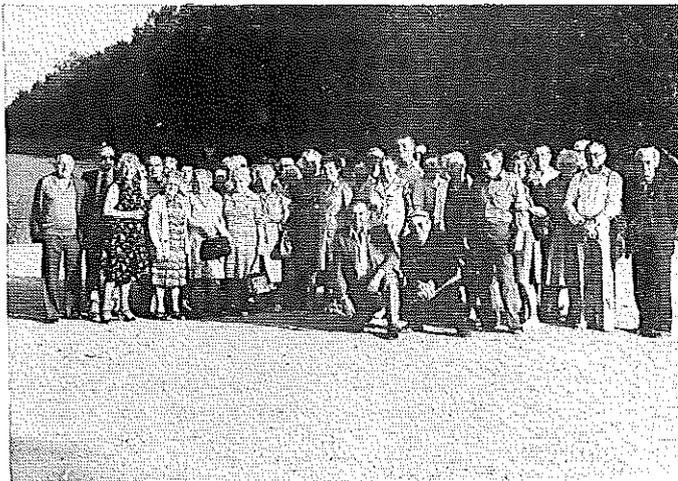
SORTIE ANNUELLE du 4 JUIN

Ce Mercredi 4 Juin, à 8 heures, nos Aînés étaient déjà installés dans le car. Un dernier arrivant : Monsieur le Maire qui nous faisait l'honneur de nous accompagner et c'était le départ.

Un voyage favorisé par un temps idéal. Partis dans « le petit matin frileux », les légères nappes de brouillard se levèrent bien vite sur l'autoroute de Normandie et c'est dans le soleil que nous fîmes notre premier arrêt à Mantes-la-Jolie. Là, un copieux petit-déjeuner nous fut servi qui mit tout le monde en forme.

Après le réembarquement, nous fûmes bientôt en vue de la capitale. Grâce à l'amabilité de notre chauffeur, nous traversâmes Paris par le chemin des écoliers. Le long de la Seine, nous vîmes défiler les sites et monuments qui font de la voie royale... et républicaine : la Maison de la Radio, le Trocadéro avec en face la Tour Eiffel, au fond l'Ecole Militaire, les Invalides, le Grand Palais et la place de la Concorde, la Chambre des Députés (où nous irons peut-être un jour), le Pont Alexandre, les Tuileries, la Conciergerie, Notre-Dame, le Châtelet, l'Hôtel-de-Ville et j'en passe. Les Aînés étaient passionnés et quelques-uns aussi très émus lorsqu'ils retrouvaient des souvenirs de leur jeunesse.

Nous regagnons l'autoroute - côté Sud - et passant près d'Orly, nous pouvons suivre et admirer le départ ou l'arrivée de plusieurs mastodontes de l'air. Nous arrivons enfin à notre terminus : Fontainebleau, dont nous devons visiter le château.



Les Anciens en Voyage

Mais auparavant, il convient de se restaurer. Une grande salle nous reçoit, où un repas digne de tous les éloges nous est gracieusement servi. Tout en savourant les différents mets et en dégustant le champagne offert par l'un des nôtres, nous adressons une pensée à tous ceux qui par suite de maladie ou toute autre circonstance n'ont pu être avec nous en ce beau jour.

Il faut maintenant songer à l'aboutissement de la sortie : la visite du château.

Quelle splendeur ! Créé par François 1^{er} qui y fit venir sculpteurs et peintres d'Italie et des Pays-Bas, il s'y forma tout un style dénommé « Ecole de Fontainebleau » et qui est un des premiers témoignages de la Renaissance. On ne peut citer toutes les merveilles que nous pûmes admirer au fur et à mesure des salles que nous traversâmes. C'est comme un résumé de l'histoire de France. Toutes les époques sont représentées, la plupart des rois de France ont participé à son enrichissement, laissant le souvenir de leur règne. Mais, c'est celui de Napoléon qui domine ; d'abord par la fameuse Cour des Adieux et aussi dans la dernière salle traversée, où se trouve son légendaire chapeau.

Bien fatigués, nous remontons dans le car pour le chemin du retour. Mais une variante nous permet d'éviter la traversée de Paris et ensuite de quitter l'autoroute pour nous retrouver dans une auberge près de Pacy-sur-Eure. La bonne ambiance qui n'a pas cessé durant le parcours s'accroît de plus belle

devant le sympathique repas campagnard qui nous attend. Rires et chansons remplissent le car pour effectuer le dernière étape qui nous ramène par la vallée de l'Eure jusqu'à La Bouille, où nous arrivons à 22 heures.

En descendant du véhicule qui nous a si bien transportés, c'est l'enthousiasme. Quelle belle journée ! Surtout n'oubliez pas de remercier la Municipalité, M. le Maire, M. et Mme FITTE, ils faut qu'ils sachent combien nous sommes contents. C'est une commission dont je m'acquitte avec plaisir et à laquelle je m'associe pleinement.

Le Président,
A. D.

SORTIE à PARIS du 8 DÉCEMBRE

Sur l'invitation du Député de la Circonscription, Monsieur Laurent FABIUS, nous sommes allés visiter l'Assemblée Nationale.

Un car nous a déposé à 10 heures devant les grilles du Palais Bourbon. Aimablement reçus par notre Député qui nous a confiés à un guide très érudit nous avons ensuite parcouru toutes les nombreuses salles où s'exerce l'activité des représentants du peuple. L'architecture est historique et évoque aussi bien les époques royales, que les républicaines ; elles sont ces salles, garnies de superbes peintures exécutées par les maîtres du pinceau et aussi par des sculpteurs célèbres. A noter en particulier, le haut-relief en bronze de Dalou, montrant « Mirabeau à la séance des Etats Généraux du 23 Juin 1789 ». Mais ce qui a fortement intéressé nos Aînés, c'est la salle où se tiennent les réunions de l'Assemblée Nationale, elle paraît plus petite que nous le voyons à la télé. C'est un effet d'optique, elle est, en réalité, très vaste, très haute de plafond sous le dôme central, son hémicycle contient les 500 Députés de la gauche à la droite dominant la tribune surmontée par le magnifique bureau tout doré du Président.

Une petite conférence de Laurent FABIUS, accompagné du Sénateur Tony LARUE, nous a donné des explications très complètes sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée.

C'est vers midi, que nous sommes allés nous embarquer sur une vedette avec laquelle nous avons fait une visite commentée des rives de la Seine. Voyage agrémenté d'un beau soleil, nous avons pu admirer tous ces monuments, ces ponts, qui de Notre-Dame au Trocadéro, constituent une part primordiale du patrimoine historique et artistique de notre Nation.

Au retour, nous nous retrouvons rue de l'Université, au snack créé pour les parlementaires et le personnel du Palais Bourbon. Il est déjà 14 heures et l'appétit ne manque pas. Accompagnés par notre hôte et le Sénateur Tony LARUE, nous nous restaurons avec grand plaisir, le café est dégusté sur la terrasse d'où, malgré une certaine brume, nous pouvons découvrir le panorama de Paris.

Vers 17 heures, c'est le réembarquement pour le retour en direction de notre Normandie. Notre chauffeur passe par la place de la Concorde, fait le tour du Palais de l'Elysée, remonte les Champs-Élysées et le car est de nouveau sur l'autoroute.

Un arrêt nous permet de nous retrouver à la même auberge qui nous avait accueillis le 4 Juin, et au vu du beau buffet campagnard qui les attend, les Aînés se retrouvent de l'appétit. C'est une sympathique lutte pour remplir à son goût les assiettes. Je saisis une petite accalmie pour exprimer mes félicitations et mes remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de notre Vente-Exposition de la veille et dont le produit nous permet d'offrir cette petite fantasia et une partie des frais de transport à nos sociétaires. De suite les convives expriment leur satisfaction et nos artistes habituels, avec quelques talents nouveaux, nous régalaient de leurs chansons. C'est ainsi que se termine agréablement cette journée qui voit notre retour à La Bouille, à 20 heures.

Tous les commentaires montrent que cette sortie a été très appréciée des participants. Nous la devons à Laurent FABIUS qui a offert la visite, le repas, l'excursion sur la Seine. Un grand merci ! Remerciements également à la Municipalité qui y a participé et nous a délégué M. QUESNEY. C'est encore une belle journée qui restera dans nos souvenirs.

Le Président,
A. D.

VIE SCOLAIRE

ÉCHANGES SCOLAIRES

Dans le cadre du Jumelage LA BOUILLE-WHITCHURCH, 12 écoliers anglais, âgés de 10 à 12 ans, accompagnés de M. Mmes NIXON, EDMONSON, JORDAN, ont été reçus, du 6 au 11 juin par leurs camarades de l'école élémentaire de LA BOUILLE. Cette expérience commencée l'an dernier s'est poursuivie, avec succès, cette année. Pour la plupart de ces enfants, c'était le premier contact avec une famille française, et avec un milieu scolaire différent du leur. Mais n'est-ce pas le but de ces échanges de permettre à de jeunes écoliers de connaître quelque chose de nouveau et d'avoir de nouveaux camarades ?

Ce séjour fut agrémenté par des jeux et des sorties : visite du Château Robert-le-Diable et du parc d'attractions du Bocasse.

Le voyage retour des jeunes écoliers bouillais, à Whitchurch, aura lieu fin juin 1981. Cette alternance permettra une plus longue longévité de ces échanges très fructueux.

VOYAGE SCOLAIRE

C'est le jeudi 19 juin qu'a eu lieu le traditionnel voyage de fin d'année qui a conduit les élèves des cours moyen et élémentaire à Poses et Aux Andelys pour la visite du Château Gaillard.

Les Ecluses et le barrage de Poses que domine la Côte des deux Amants présentent un intérêt pédagogique certain en permettant de mieux comprendre comment des bateaux peuvent passer d'un bief supérieur à un bief inférieur (et vice versa) par l'intermédiaire d'un sas.

Construit en 1196 par Richard-Cœur-de-Lion pour interdire aux troupes de Philippe Auguste l'accès de Rouen par la vallée de la Seine « LE CHATEAU GAILLARD » paraissait une forteresse imprenable. Elle tomba, cependant, en 1203 aux mains du roi de France car nous dit-on, quelques soldats pénétrèrent dans le Château par... les latrines et abattirent le pont-levis.

Cette journée éducative et de détente se termina par des chants sur le trajet du retour.

R. FITTE

VISITE des ÉCOLIERS ANGLAIS DU 6 AU 11 JUIN 1980

NOMS DES ENFANTS ET DES FAMILLES D'ACCUEIL

FILLES :

Emma BOOTH — M. et Mme FERARD
Helen EDMONDSON — M. et Mme T'HART
Janine GRANDAGE — M. et Mme SAUVAGE
Imogen ROSS et Victoria WALLIS — M. et Mme HUET
Georgina HOWES — M. et Mme PETIT

GARÇONS :

Steven ALLEN — M. et Mme ROUSSEL
Jonathan HUGHES — M. et Mme de SAGAZAN
Justin WHITE — M. et Mme FACQ
Sean CHESTERTON — M. et Mme MOKBEL
Steven BRIDGENS — M. et Mme COHEN
Lloyd PINK — M. et Mme JAOUEN

DISTRIBUTION des PRIX

27 JUIN 1980 A 14 H 30

P A L M A R È S

COURS MOYEN 2^e ANNÉE

Prix d'Excellence : Frédéric COHEN, Guillaume FACQ
Prix d'Honneur : Françoise ALVAREZ, Franck BAILLEUL
Mention Bien : Philippe JAOUEN, Marlène SAUVAGE
Prix : Fabrice BOUTEILLER, Franck GROULT, Philippe MOKBEL et Nathalie SCHAPMANN.

COURS MOYEN 1^{re} ANNÉE

Prix d'Excellence : Cécile COHEN, Alexandre HUET
Prix d'Honneur : Cyrille de SAGAZAN
Mention Bien : Martial ROUSSEL, Suzanne T'HART
Mention Assez Bien : Serge BONNAMY, Emmanuel PETIT
Prix : Stéphane GROULT, Valéry MORALÈS, Johannès PIERMARIA

BREVETS DE NATATION

800 M NAGE LIBRE :

ALVAREZ Françoise, BOUTEILLER Fabrice, COHEN Frédéric, HUET Alexandre, SAUVAGE Marlène, T'HART Suzanne.

400 M NAGE LIBRE

COHEN Cécile, GROULT Franck, JAOUEN Philippe, MORALÈS Valéry, MOKBEL Philippe, ROUSSEL Martial, DE SAGAZAN Cyrille, SCHAPMANN Nathalie.

COURS ÉLÉMENTAIRE 2^e ANNÉE

Prix d'Excellence : Sébastien BOULC'H
Prix d'Honneur : Nathalie RUQUIER
Mention Bien : Cyril LEMARIEY, Jocelyn DUBOIS
Mention Assez Bien : Pascal AUBER, Katia PETIT
Prix : Christophe TRANEL, Karine DELAUNAY

COURS ÉLÉMENTAIRE 1^{re} ANNÉE

Prix d'Excellence : Maxime FACQ
Prix d'Honneur : Emmanuel DELAUNAY
Mention Bien : Lydie RUQUIER, Magali SAUVAGE
Mention Assez Bien : Franck RUQUIER, Laurent GROULT
Prix : Sophie SMOLA, Christine HARD, Mickaël GROULT

COURS PRÉPARATOIRE

Prix d'Excellence : Marie-Amélie de SAGAZAN, Nicolas COHEN
Prix d'Honneur : César ALVAREZ, Magali BRULIN
Mention Bien : Madjid DJOUMMAD, Isabelle RUQUIER, Boris FACQ
Prix : Frédéric THOMAS, David TRANEL, Cyril ALLAIN, Nathalie MORALÈS, Catherine PREVOST, Sophie SAUZEREAU

SECTION MATERNELLE

2^e ANNÉE

Prix d'Excellence : Séverine LEGENDRE
Prix d'Honneur : Nadia DJOUMMAD
Prix : Fabienne RUQUIER, Karine MADRU, Jérôme GROULT, Sophie PRÉVOST, Caroline FRUISH, Amélie LEURIDON

1^{re} ANNÉE

Prix : Sébastien ROLLAND, Xavier ROUSSEL, Jeantou AUDREN, Mélinda ALLAIN, Cynthia BEAUVALLLET, Sandrine HALLÉ

A. S. B. M. - FOOTBALL

A mi-chemin de l'année sportive, nous faisons le point équipe par équipe. Le club en compte 10 pour 80/81, dont 7 de jeunes de moins de 18 ans. Pour certaines, les choses sont plus sérieuses que la saison passée; elles ont accédé à des niveaux supérieurs et qui, soyons objectifs, semblent être le plafond pour la plupart.

Grâce à la scission de la Ligue de Normandie, et à son bon classement en 79/80, l'équipe fanion évolue maintenant en Promotion d'Honneur Groupe 3, c'est-à-dire avec des Clubs assez inconnus, étant presque tous de l'Eure. Groupe difficile, où le maintien est espéré. L'équipe 1 B aura elle aussi beaucoup de difficultés à se maintenir en 2° Division, l'effectif de valeur étant un peu juste, certains dimanches...

Enfin, les cadets jouent en 1° Division et jusqu'alors s'y comportent assez honorablement. 3 équipes obtiennent depuis septembre de très bons résultats.

Celle du matin, qui a reçu, cette année, des renforts d'anciens des renforts d'anciens équipiers de la 1 A, est invaincue et occupe la première place de son groupe.

Les minimes et les pupilles à 11, donc de vifs espoirs côté jeunes.

Les résultats après la journée du 14 décembre 1980 sont les suivants :

1 A Promotion d'Honneur Gr. 3	3 victoires	3 nuls	4 défaites
1 B 2° Division A	2 »	2 »	6 »
Matin 3° Série E	10 »		
Juniors 2° Division A	1 »	3 »	4 »
Cadets 1° Division	3 »	1 »	3 »
Minimes 3° Division D	7 »	2 »	
Pupilles 11 2° Division C	6 »	1 »	2 »
Pupilles 7 2° Division C		1 »	6 »
Poussins 1 3° Division C	3 »	1 »	6 »
Poussins 2 3° Division	1 »		9 »

LE BUREAU :

Président : M. SAGOT

Vice-Président : M. AUVRAY

Secrétaire : M. DORÉE René

Trésorier : M. FITTE

Entraîneur Séniors : M. LACHEVRE J.-C.

Entraîneurs Jeunes : MM. DORÉE Francis et AUVRAY Dominique

Entraîneur Juniors : M. BETOUSE

ENCADREMENT DES ÉQUIPES :

1 A : M. FITTE

1 B : M. LEGRAND

Matin : MM. BARON et DUTOT

Juniors : MM. DUQUESNE et LEGOIN

Cadets : MM. DORÉE R. et HUE F.

Minimes : MM. DORÉE F. et PIERRE D.

Pupilles 11 : M. FITTE

Pupilles 7 : M. PELFRENE et SALM

Poussins 1 : MM. HUE et BERNIERES J.-L.

Poussins 2 : M. MORICE

F. DUQUESNE

Mais malgré tous les efforts, les dimensions du terrain ne pourront jamais, là où il est, convenir à des matches du niveau actuel. Et dans ces conditions, il aurait été impossible d'y construire des vestiaires. Le devis qui nous avait été présenté pour ces vestiaires était au début de l'année 80 de 250 000 F environ.

Depuis cette date, le Conseil Municipal a recherché une autre solution. Elle consistait à louer au Port Autonome un terrain situé au-delà du Vracq et pouvant recevoir 2 terrains de football réglementaires, des vestiaires et parking. Le Port Autonome a donné son accord à cette location. Après cet accord, le Conseil Municipal a contacté le Service de l'Équipement et lui a demandé un devis pour cette réalisation. L'Équipement a bien fait le travail et nous a adressé, en novembre dernier, ce devis. La réalisation de ces terrains de football avec vestiaires, parking, route d'accès, clôture et plantations coûterait tout compris (heureusement) 1 350 000 F.

Étant donné l'importance de la somme, qui nous conduirait à investir lourdement sur un terrain non communal, le Conseil Municipal a décidé d'acheter, avec l'aide du S.I.V.O.M., les terrains du Port Autonome.

L'affaire en est là. Nous espérons que le Port Autonome comprendra notre problème et voudra bien nous aider à le résoudre.

SAPEURS - POMPIERS

Allo 18... A votre service !

Les Sapeurs-Pompiers sont demandés de nombreuses fois pour la destruction d'essaims de guêpes, de frelons ou d'abeilles.

Les Sapeurs-Pompiers de votre commune sont équipés d'un matériel spécial qui permet l'intervention pratiquement sans danger. Il faut toutefois différencier deux sortes d'essaims : LES GUÊPES ET FRELONS - LES ABEILLES.

LES GUÊPES ET FRELONS :

Ces essaims sont détruits en prenant les précautions nécessaires, notez que par souci de sécurité les Sapeurs-Pompiers ne se déplacent que le matin de bonne heure, ou le soir à la fraîche, ceci pour permettre la destruction complète de tous les insectes.

LES ABEILLES :

La destruction des essaims d'abeilles ne s'effectue que dans le cas de danger immédiat, par exemple quand les essaims se situent dans une école, une maison d'habitation, un terrain de camping.

S'il n'y a pas de danger immédiat, nous vous recommandons de vous adresser au Secrétariat de la Mairie de votre commune, ou de rechercher dans l'annuaire des abonnés au téléphone pour faire procéder à la récupération de l'essaim par un apiculteur.

CONSEILS PRATIQUES :

Les services des Sapeurs-Pompiers sont gratuits. Néanmoins, un Centre de Secours tel que celui de La Bouille n'a pas la possibilité de financer le « poison » qui permettra la destruction de l'essaim. Cet achat est à la charge du « sinistré ». Il peut être fait chez votre droguiste pour une valeur de 26,00 F (valeur 1980). Ce liquide destructeur vous sera demandé par l'équipe d'intervention que vous aurez appelé en composant le N° 18 sur votre téléphone.

ACTIVITÉS :

Trois volontaires de l'effectif ont subi cette année, avec succès, l'examen du Brevet National de Secouriste, ce qui porte le nombre de titulaires de ce brevet à cinq.

Notre Centre d'Intervention a enregistré 4 demandes d'engagement de « stagiaires » pour une durée d'un an. Ces stagiaires devenant Sapeurs-Pompiers après cette période.

Depuis plus d'une année le terrain de LA BOUILLE n'a pu recevoir l'équipe Première. Et cela, à cause de ses dimensions insuffisantes et du manque de vestiaires sur le terrain.

Tous les gens concernés, qu'ils soient dirigeants du club ou élus municipaux, souhaitent qu'une solution soit trouvée à ce problème. La première solution envisagée était de corriger le terrain existant et d'y bâtir des vestiaires.

Par contre, nous avons enregistré 3 démissions pour départ de la Commune et le départ du Caporal A. CARPENTIER qui, après vingt ans de bons et loyaux services, a bien mérité d'une bonne et longue retraite.

AMICALE :

Seuls, vos dons alimentent la Caisse de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Bouille (cette Caisse permet d'assurer au maximum tous les volontaires qui sont à votre service, le gros « pépin » étant toujours possible dans ce métier).

Vous verrez certainement à votre porte deux de ces volontaires qui vous présenteront leur calendrier traditionnel.

Réservez-leur un bon accueil, à l'avance, merci.

Lt Marcel LEFEEZ.

DERNIÈRE HEURE :

Le Lieutenant M. LEFEEZ ayant eu un malencontreux accident se retrouve hospitalisé. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Bouille lui souhaite un prompt rétablissement.

Pendant son indisponibilité, c'est l'Adjudant R. FERGOY, secondé par le Sergent F. DELARUE qui assureront l'intérim du commandement.

L'Amicale.

Anciens Combattants

le 11 NOVEMBRE

Répondant à l'invitation du Docteur CHEVALLIER, Maire, et de leur Président Monsieur PINHEIRO, les Anciens Combattants de La Bouille ont tenu à célébrer dignement le 62^{ème} Anniversaire de l'Armistice de la Geurre 14-18.

Entourés des Membres du Conseil Municipal, du Corps des Sapeurs-Pompiers, et des enfants des écoles, ils se sont rassemblés devant la Mairie pour se rendre au Monument aux Morts.

Après l'appel des Morts fait par le Vice-Président des Anciens Combattants, Monsieur COUSIN, ce fut la minute de silence suivie de l'allocution du Maire qui rendit hommage aux soldats morts pour la Patrie. Ce fut ensuite l'exécution de « La Marseillaise » par les enfants des écoles, suivie du dépôt des gerbes.

Après la cérémonie religieuse, un Apéritif d'Honneur fut servi dans la salle de la Mairie, au cours duquel le Docteur CHEVALLIER, Maire, remit la Croix du Combattant à deux Anciens Prisonniers de la Guerre 39-45, M. José PINHEIRO et M. René LEMARCHAND.



Cette journée du souvenir se termina par le traditionnel banquet, servi à l'Hôtel de la Forêt, à la Maison Brûlée, réunissant les Anciens Combattants et de nombreux représentants de la Municipalité.

Comité des Fêtes

Alors que cette année le Comité des Fêtes a été très actif - 6 réunions, 3 lotos, le Salon de La Bouille, la Kermesse (en association avec le Comité de Jumelage) et enfin les Fêtes - nous avons été frappés par le nombre et surtout la virulence des critiques dont nous avons été l'objet. Critiques qui ont été jusqu'à un article courageusement anonyme paru dans « Paris-Normandie ». Je sais bien que la meilleure façon de ne pas être critiqué est de ne rien faire. Je sais aussi que nous avons cette année innover en changeant la date des fêtes et que celle choisie n'était pas très favorable. Néanmoins, nous avons l'impression que pour beaucoup de Bouillais, le Comité des Fêtes est un « club » fermé, chargé de leur distribuer des festivités qu'ils regarderont passivement et, rentrés chez eux, ils critiqueront, si le spectacle offert les a déçu.

Ce n'est pas ainsi que nous concevons notre rôle. Nous pensons que ce Comité devrait être un des rouages essentiels de la vie associative de la Commune. Il faut que vous sachiez que nos réunions sont publiques, ouvertes à tous et que toutes les suggestions sont les bienvenues. Evidemment, tout le monde le déplore, les fêtes ne sont plus ce qu'elles étaient, mais les temps ont changé et nous manquons de moyens et de bonnes volontés. Je reste néanmoins persuadé que nous pouvons encore retrouver la tradition des « Fêtes de La Bouille » et en faire quelque chose de vivant, gai, spontané, si chacun prend conscience que c'est son affaire et qu'il est personnellement concerné.

Au cours de la dernière réunion qui a eu lieu le 21 Novembre, il n'y a pas eu de renouvellement du Bureau, faute de candidatures. Celui-ci reste donc comme suit :

Président : M. FACQ ; Vice-Président : M. COHEN ;
Secrétaire : M. FITTE ; Trésorière : Mme FITTE.

Ce bureau sera secondé activement par des Jeunes devenus Membres du Comité.

Le Président : J.-P. FACQ.

Aménagement du Vracq

L'aménagement du Vracq commencera au printemps 81, probablement en même temps que la construction de la salle des Fêtes.

Les terrains concernés ont été ou vont être vendus à la SCI LE VRACQ, 34, rue du Lieu-de-Santé, à ROUEN, selon les modalités et les conditions fixées par une convention antérieure.

L'opération a pour but de construire 173 logements, dont 114 appartements dans de petits immeubles et 59 pavillons.

C'est évidemment maintenant une affaire privée. Mais, par son importance, par les retombées économiques et sociales qu'elle entraînera, cette opération intéresse toute la commune, et ses représentants.

Les rapports du constructeur M. JOURDAN, avec la Municipalité ont été définis le 7 juillet 1978. Il est bon de les rappeler :

- 1 — Participation du Conseil Municipal à l'élaboration du projet, au choix des types de logements et de matériaux préférentiels ;
- 2 — Assistance technique de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'agent voyer municipal pour l'exécution et le contrôle des VRD ;
- 3 — Assistance technique du Port Autonome pour le projet de quai et la maîtrise d'œuvre ;
- 4 — Présence d'un représentant du Conseil Municipal ou de tout mandataire aux rendez-vous hebdomadaires de chantier et aux journées d'étude ;
- 5 — Exposition en Mairie des plans et maquettes ;
- 6 — Dépôt en Mairie des grilles de vente et de réservation ;
- 7 — Option préférentielle à tout futur cessionnaire ou locataire présenté par la Municipalité ;
- 8 — Recherche commune des moyens d'obtention de subventions pour les ouvrages devant être intégrés au Domaine Communal.

Comité de Jumelage La Bouille - Whitchurch

Faisons le point du jumelage à ce moment de l'année.

RÉALISATIONS DU PREMIER SEMESTRE 1980 :

1 - La visite du football « amateur » a donné l'occasion de faire plus ample connaissance avec le nouveau Président du Comité de Whitchurch, le RV HUGUES, ce fut une bonne réussite.



Les Amateurs de Whitchurch

2 - Visite également des petits écoliers anglais. C'est toujours un succès au niveau des enfants. Le Comité a participé financièrement au repas de cantine, au car d'excursion.

3 - Lors de la Kermesse qui fut très fructueuse, il y a eu un stand de Whitchurch. Comment remercier chacun pour le dévouement sans limite.

PERSPECTIVES :

Quelques mots sur le nouveau Président du Comité de Jumelage de Whitchurch. Gallois d'origine, c'est un ecclésiastique marié, plusieurs enfants. C'est également un savant (il prépare une thèse) et un musicien. Il a été nommé près d'Oxford, afin de pouvoir fréquenter facilement l'Université. C'est sans doute un homme très occupé (comme beaucoup d'entre nous). Il a toutefois accepté de prendre le relai à la tête du Comité de Whitchurch. Avec lui, le jumelage doit s'étendre à Whitchurch-Hill.

A propos des échanges futurs, très conscient de leurs modestes possibilités, le RV HUGHES souhaite un échange ou une activité tous les six mois.



Ceux de La Bouille

Il y a eu une Kermesse le 13 Septembre à Whitchurch. Bien que conviés à y participer, en raison de la date et des activités de chacun, il n'a été possible à aucun Bouillais de s'y rendre. Nous le déplorons, mais à l'impossible nul n'est tenu.

Voyage des jeunes filles en Octobre. De 12 à 18 ans, les jeunes filles de La Bouille, disponibles à ce moment qui ont bien voulu répondre favorablement au questionnaire reçu, se sont rendues à Whitchurch pour un week-end. Dans la limite des places disponibles quelques jeunes filles hors d'âge, et de jeunes couples ayant participé à la Kermesse d'été, ont encadré nos voyageuses.

Tout s'est bien passé comme d'ordinaire. Seule l'époque assez tardive dans la saison et la mer confortablement houleuse ont « fixé » les souvenirs toujours agréables malgré tout.

Des perspectives plus lointaines : des membres du Comité de Whitchurch doivent nous rendre visite en Avril 1981. Nous en reparlerons en temps voulu.

Ce n'est ni l'automne, ni l'hiver pour le Comité de Jumelage de La Bouille. C'est toujours l'été, si on veut bien y croire et œuvrer et surtout participer de près ou de loin à toutes les activités, elles sont aussi nombreuses que variées.

A tous, nos souhaits sincères pour le nouvel an.

M. E. BALTUS
Mme J. BERNIÈRES

ÉTAT-CIVIL - ANNÉE 1980 JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE

NAISSANCES

ANGOT Nicolas, 5 Octobre
QUET Marielle, 4 Septembre
MARIETTE Mickaël, 9 Octobre
TOUZE Josselin, 28 Mai
MARQUIGNON Cyril, 1^{er} Août

MARIAGES

Jean-Marie PUJOS et Yolande ALLAIN, 5 Janvier
Dominique BEL et Catherine THERRY, 7 Juin
Patrice MIGNOT et Jocelyne MOTTIER, 21 Juin
Daniel FESSARD et Brigitte PENNETIER, 21 Juin
Pascal SAAS et Sylvie DELESTRE, 6 Septembre

DÉCÈS

FOURNIER René, 27 Septembre
VAN MEERHAEGHE Maxime, 27 Janvier

TRANSCRIPTIONS

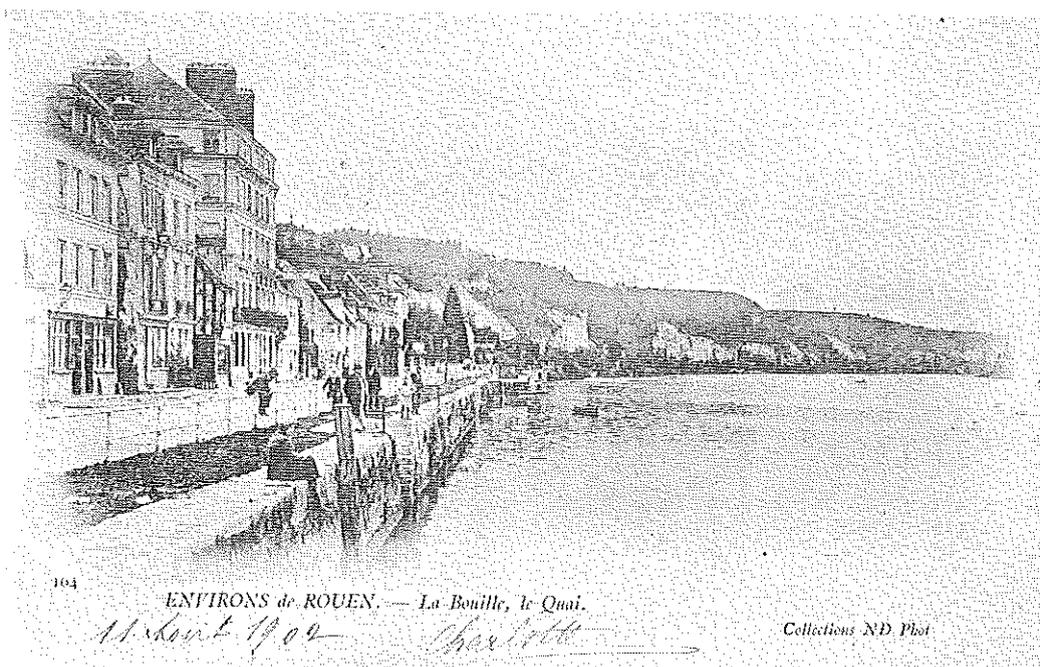
MOGUEN Ludovic, 17 Mars
TOULIN Andrée Vve LANGLOIS, 3 Mars

QUÊTES EFFECTUÉES AUX MARIAGES

PUJOS-ALLAIN	156,00
BEL-THERRY	98,00
MIGNOT-MOTTIER	125,25
FESSARD-PENNETIER	188,30
SAAS-DELESTRE	71,50

TOTAL 639,05

LA BOUILLE A TRAVERS LE PASSÉ (suite)



SUR LE QUAI

Si les rives de La Bouille ne verront jamais plus, sans doute, le départ des navires pour le Brésil et la Guinée comme en 1541, ou les déploiements de voiles pour la pêche à la morue, si de ses bateliers d'antan, il ne reste plus guère que ceux du bac, en revanche, ceux qui fréquentent son quai, admireront le charmant défilé des villas et logis endimanchés chaque jour de la belle saison, gardant même leurs roses jusqu'aux givres de Novembre, animés d'un tel zèle dans leur coquette rivalité, que l'on ne sait auquel de ces nids d'été, décerner le premier prix.

Je regrette seulement que leurs yeux se ferment aux brumes de Septembre et que l'hiver morose les trouve obstinément fermés jusqu'au renouveau donnant à cette belle promenade du bord de l'eau, l'aspect attristé des plages désertées aux tempêtes d'équinoxe.

La campagne n'est pourtant pas seulement adorable aux belles journées des mois parfumés. Elle offre mille surprises à ses amants de la froide saison et ne se réserve pas qu'aux villégiaturistes qui la dédaignent autant qu'ils l'ont désirée, faute de ne pouvoir en comprendre toute la poésie intense, plus intime sans doute, et peut-être aussi mieux appréciée des esthètes.

En quittant la place du débarcadère, nous devons le salut aux hôtels, où nous entrons, pour y entendre, au bout de quelques instants de silence, le chant de grillons cachés on ne sait où. A cette note rustique, s'ajoute celle du décor, les tables alignées présentent leurs fleurs souriant au couvert.

Par les fenêtres, le regard embrasse la vue du fleuve aux cargos géants, glissant dans un faible halètement de vapeur, avant de quitter l'enchantement des berges pour la course hauturière et l'assaut de la mer océane.

Quelques coquets magasins, et la féerie commence, dédaignant la banalité du bureau des postes, avec la maison natale d'Hector Malot que désigne une plaque de marbre commémorative.

On sait en effet qu'ici vit le jour l'illustre romancier, le 20 Mai 1830. A cette même date, un navire, par suite de mauvaise manœuvre enfonçait de son beaupré, la fenêtre de la chambre de l'accouchée.

Toute capitonnée de lierre et ramassée sur elle-même, comme si elle voulait jouir d'une paisible retraite sans exciter l'envie.

Sans doute en le quittant l'esprit chargé de visions, oublierait-on les autres qui, basses et tassées à leur tour,

disent les histoires du vieux temps, telle celle aujourd'hui close au toit de tuiles épargné on ne sait par quel hasard.

Mais à l'angle du quai et de la rue Colonel-Perrin, un charmant cottage en pierre dont une date, 1771, accuse l'âge en expliquant la gracieuse allure, fait rêver de Pompadours.

Ici, parant à peine la nudité du jardin par une pelouse, Ma Normandie rappelle le long séjour dans ses murs du Docteur Magalon, ancien Maire de La Bouille.

Voici encore le petit clos et ses guirlandes de roses, les tuiles aux briques encadrant des motifs gothiques.

La chaumière à l'écart dans son clos de pommiers tordus à souhait comme ceux de ces clos du bord de l'eau, montre leurs s'houettes maigres et sèches d'arbres qui n'atteindront jamais l'insolente obésité de leurs frères du plateau du pays d'Auge ou de la Manche.

Du même style normand, le Vert-Gazon pouvait dire les impressions du romancier P.-R. Wolf qui, deux étés de suite, écrit sous ses ombrages et dans son aimable retraite, les meilleures de ses pages.

La Ferme de Soquence, opulente villageoise dans sa forêt de fronds moussus, dont le nom poétique a toujours sonné agréablement à mon oreille, résiste aux transformations, plus têtue que la Ramière que j'ai connue humble maison de pêcheur. Mais ici, dans cette maison blanche et basse accotée à une grange qui s'écarte pour laisser plus de place à la cour riche de fruits variés et que l'on a baptisée depuis plusieurs années de l'appellation justifiée « de la Falaise », j'ai goûté jadis des heures délicieuses.

J'en pourrais chanter la sérénité, lorsqu'aux brises de Mai, la vieille maison de pierre aux fenêtres basses « à guillotine » s'éveillait aux cris des corneilles, nichées dans la roche dont elles usaient le calcaire de la griffe et du bec, la solitude enivrante du jardin séparé de la « cour » par une haie, dont les groseillers en buissons formaient avenue, le long d'un mur aux espaliers chargés de poires.

Je pourrais dire l'épopée de l'hiver n'épargnant guère ses morsures aux arbres et aux êtres, faisant oublier les heures douces de l'été sous les branches, où s'accrochaient les grandes échelles des « cueilleurs de fruits ».

Car, de Moulineaux à Bardouville, cette région était le fief des marchands de cerises, poires, pommes à couteau, vertes-bonnes et surtout prunes d'avoine ou d'avesne, dont on abandonne la culture, je ne sais pourquoi, lorsqu'elles sont si recherchées pour la bassine à confiture.

Je vois toujours les échelles appuyées dans les cimes, mais pour d'autres récoltes disputées aux corneilles croassant sur le front des collines boisées, que fréquentent les lapins sournoisement guettés par les riverains.

Je pourrais dire aussi les parties de canotage en bravade à la vague née sous l'hélice des cargos et ces haltes aux criques sur lesquelles les saules agitaient leur blanche chevelure.

Car, c'est toute la période des joies de l'Hyménée à son aurore que je devrais raconter, si l'égrenais en entier le chapelet de mes souvenirs.

Je les fais surgir à chaque pas en foulant le chemin désormais goudronné, en saluant la hutte de paille du douanier. Mais le filet du pêcheur ne sèche plus aux murs de pierres sèches formant clôture entre les héritages, remplacées par le banal support de fil de fer, en ciment armé.

AUTOUR DE L'ERMITAGE - LA « MAISON BRÛLÉE »

La Bouille a ses attraits comme aussi ses mystères. Un jour, on y découvre une cachette monétaire postérieure à l'occupation anglaise, une autre fois, un souvenir du vieux temps disparu, tel ce puits caché dans une cour et dont les montants sont formés de deux gros blocs en délit tirés des carrières de Caumont.

Mais quelque part, à l'écart de ses maisons aux briques décolorées, toutes vibrantes encore des récits d'autrefois, contés auprès du feu par les pêcheurs d'anguilles, d'aloses ou d'éperlans, auxquels les eaux polluées ont rendu la vie impossible, se tient aussi un Ermitage. Placé au point culminant de la colline, il regarde avec indifférence passer avec les lourds cargos et les péniches à moteur, les siècles apportant leurs tributs de grandeur, de misères et de joies.

On dit qu'au temps des Louis, un saint homme vécut-là. Peut-être le logis servit-il à deux ou trois frères en Jésus-Christ que la pitié des fidèles ne laissait jamais mourir de faim.

Il a d'ailleurs tout l'air d'une simple maison familiale. Murs de pierre sous haut toit, surmonté d'une cheminée effilée, percés de quelques ouvertures, en faut-il plus pour contenter un ou plusieurs solitaires ? Une statuette de la vierge le signalait à l'attention des passants, une guinguette aujourd'hui les y attire plus sûrement.

Par ici, dévalaient les diligences du haut pays sur cette ancienne route dangereuse au possible par son abrupt et ses tournants rapides.

Encaissé entre haies vives et verdure, le chemin permet de découvrir au sommet, l'enchantement du panorama. C'est là, d'ailleurs rappelle Georges Dubosc, dans ses « Par-ci, Par-là », que l'on vit flamber la flèche de la Cathédrale de Rouen, le 14 Septembre 1822.

Si le coup d'œil est splendide, quel martyre pour les chevaux. Encore a-t-on amélioré la déclivité et nivelé ornières et « têtes de chat ». On conçoit l'effroi des voyageurs qui, parvenus en cet endroit, recommandaient sans doute leur âme à la bonne vierge de l'Ermitage avant de se jeter dans les bras du hasard pour la descente de la côte.

On n'a pas compté les roues brisées, les essieux rompus, ils devaient contribuer à la prospérité du charron.

Au temps, où un pharmacien tenait officine à côté de l'Eglise, ce dernier montait ici capter des animaux, plantes et cryptogames ou surveiller quelques ruches, impressionner enfin des clichés photographiques.

Combien peu aujourd'hui, en cette ère de souveraineté de l'automobile, en gravissent les rocs et affrontent les cailloux ? Le « Kodak » a beau séduire, il ne sert plus ici à capter des paysages aussi étendus. On craint la marche à pied, encore plus l'escalade, et les vrais curieux tentent seuls la promenade du cidre bouché, aux murs de l'Ermitage dont l'austérité s'est muée en refuge de gaieté. En face de lui, les blocs crayeux racontent le travail à la barre à mine et au pic pour l'élargissement du chemin, au tournant même où la montagnette arrête ses visiteurs devant les plaines de Couronne et de Sahurs limitées par les massifs forestiers de la Londe et de Roumare.

Si au contraire, le touriste parvenu au sommet de la côte de l'Ermitage désire poursuivre son chemin vers le plateau, il débouchera bientôt en forêt, où l'attirera le carrefour ombragé de la Maison Brûlée qui, pour n'être point sur son territoire, n'en a pas moins joué un rôle dans l'histoire anecdotique de La Bouille.

Ce quai s'est urbanisé en redressant ses flancs fleuris jadis de salicaires, et en rongant les grèves pour se munir de parapets.

Le Sémaphore à son tour s'est rajeuni, et l'on ne criait pas dans ma jeunesse du poste de pilotage, aux bateaux remontant le fleuve, l'endroit où il doivent jeter l'ancre dans le port de Rouen.

Que de petits détails également modifiés dans l'agencement du site. Un grand palace avait voulu tirer coup de fusil, il n'a pas résisté au dédain des touristes. Les canots à moteur, à leur tour, tendent à faire honte aux rameurs.

Le bac lui-même qui traverse en quelques minutes le fleuve, ne porte guère voitures de foin, charrettes normandes et chevaux. Mais il embarque et débarque à ses cales pavées les autos qui renacent devant un excédent de kilomètres pour franchir un pont lointain, ou celles des riverains qui n'ont que faire d'aller si loin.

Edouard Turgis raconte en effet dans son souvenir de l'occupation allemande, les faits suivants :

« A la fin du siècle dernier (c'est-à-dire au XVIII^{ème}), les nombreux voyageurs du département de l'Eure qui, pour se rendre à Rouen, venaient prendre le bateau de La Bouille, avaient l'habitude de s'arrêter à l'une ou l'autre des deux hostelleries les plus importantes de ce bourg : ils en constituaient à peu près toute la clientèle, et les propriétaires, sans gagner de bien grosses sommes, faisaient néanmoins très convenablement leurs affaires.

Or, un nommé Dumesnil eut l'idée d'ouvrir, à la jonction des routes de Bourgtheroude et de Bourg-Achard, une auberge d'une construction d'ailleurs assez primitive, quatre murs en bauge, un toit en charpente grossière et une simple couverture en genêt, empruntée à la forêt voisine. Sa distribution intérieure était comme celles de toutes les auberges de cette époque : une cuisine, une salle, plusieurs chambrettes au-dessus, et à la suite, une vaste écurie et une remise surmontée d'un grenier à fourrages. Quelques fenêtres basses et étroites éclairaient l'intérieur de cette habitation improvisée et le seul ornement qui rompait l'uniformité de sa devanture était une épaisse branche de pin aux aiguilles jaunâtres et flétries qui, scellée horizontalement dans le mur, faisait saillie au-dessus de la porte d'entrée.

Malgré cette simplicité rustique, la réputation de l'auberge s'étendit bien vite, grâce à l'amabilité des propriétaires.

Aussi la commodité de la halte, la bonne grâce des tenanciers, la facilité de laisser les chevaux à l'écurie engagèrent-elles les voyageurs à y descendre régulièrement.

Cette préférence s'accroissant de jour en jour en faveur du bouchon sylvestre, les hôteliers de La Bouille en concurrent grand dépit, et par un pétition colportée dans tout le bourg, demandèrent la fermeture de cet établissement rival. Bien entendu, leur démarche n'obtint aucun succès, et des menaces furent proférées.

Aussi, bien peu furent surpris d'apprendre que dans la nuit du 7 au 8 Avril 1808, un incendie avait complètement détruit non seulement l'auberge et son mobilier, mais sept chevaux, trois voitures et les marchandises d'un voyageur. Rien ne fut sauvé, la ruine des Dumesnil se trouva consommée.

L'opinion publique ayant désigné, comme auteurs du sinistre, les hôteliers de La Bouille, ceux-ci furent arrêtés, traduits le 6 Juin 1809 devant la cour criminelle. Acquittés comme incendiaires, ils n'en furent pas moins condamnés à deux ans de prison pour menaces verbales d'incendie.

Quant à la famille Dumesnil, elle reçut un dédommagement : un terrain donné en partie par l'Etat et en partie par le Marquis d'Estampes. Une quête organisée dans le département de la Seine-Inférieure lui permit de réparer ses pertes et une auberge plus convenable fut rebâtie.

Aujourd'hui, devenue élégant hôtel dit « de la Forêt » qui fait oublier la demeure historique, au sein d'un décor merveilleux, propre à séduire les plus difficiles, elle n'est plus l'objet de la jalousie des restaurateurs de La Bouille, car ceux-ci peuvent offrir également un gîte enviable aux nouveaux habitués.

(à suivre)

J.-P. FESSARD.

Extrait du livre de Edmond SPALIKOWSKI.

LA SALLE POLYVALENTE

La salle des fêtes ou salle polyvalente sera construite en 1981. A moins que des événements ou des obstacles imprévus et imprévisibles ne viennent s'y opposer. Le commencement des travaux est fixé au début du mois de mars 1981, et son achèvement au mois de septembre de la même année.

I. — **Emplacement** : elle sera construite sur un terrain d'environ 2 500 m² situé près de la route qui mène au bac ; elle occupera ainsi une position centrale entre la commune actuelle et son extension future.

II. — **Le projet** : elle comprendra :

A — une salle polyvalente de 20 m x 30 m, ayant pour destination première le sport (volley-ball, basket-ball, badmington, tennis, etc. . .), mais qui pourra servir à beaucoup d'autres activités (théâtre, cinéma. . .) ;

B — ses annexes : un hall d'entrée, un laboratoire de photographie, des vestiaires, des blocs sanitaires, une chaufferie ;

C — une cantine scolaire de 60 places avec cuisines ;

D — un foyer pour les personnes du 3^e âge ;

E — deux salles de réunion ;

F — un garage municipal destiné aux sapeurs-pompiers.

III. — **Le permis de construire** a été accordé il y a plusieurs mois. Le terrain appartient maintenant à la commune.

IV. — **Financement** en octobre 79.

Voici les chiffres :

PRIX MARCHÉS DE BASE (Octobre 1979)

Salle - Cantine - Garage 1 680 270,00 F HT

Actualisation - Révision des Prix

d'octobre 79 à septembre 80 - coefficient 1,14225

1 680 270,00 x 1,14225 = 239 000,00 F

Actualisation au début des travaux

Mars 1981 - Prévission 119 000,00 F

Révision de mars 81 à septembre 81

(Date de fin des travaux) Prévission 40 000,00 F

TOTAL HT 398 000,00 F

Estimation des fondations HT 160 000,00 F

Supplément pour ardoises éternit 40/24 imposées au P.C. 40 000,00 F

Agrandissement de la salle HT 60 000,00 F

TOTAL HT 658 000,00 F

Déduction de la cave à mazout en cas de chauffage au gaz 30 000,00 F

TOTAL HT 628 000,00 F

TVA 17,60% 110 528,00 F

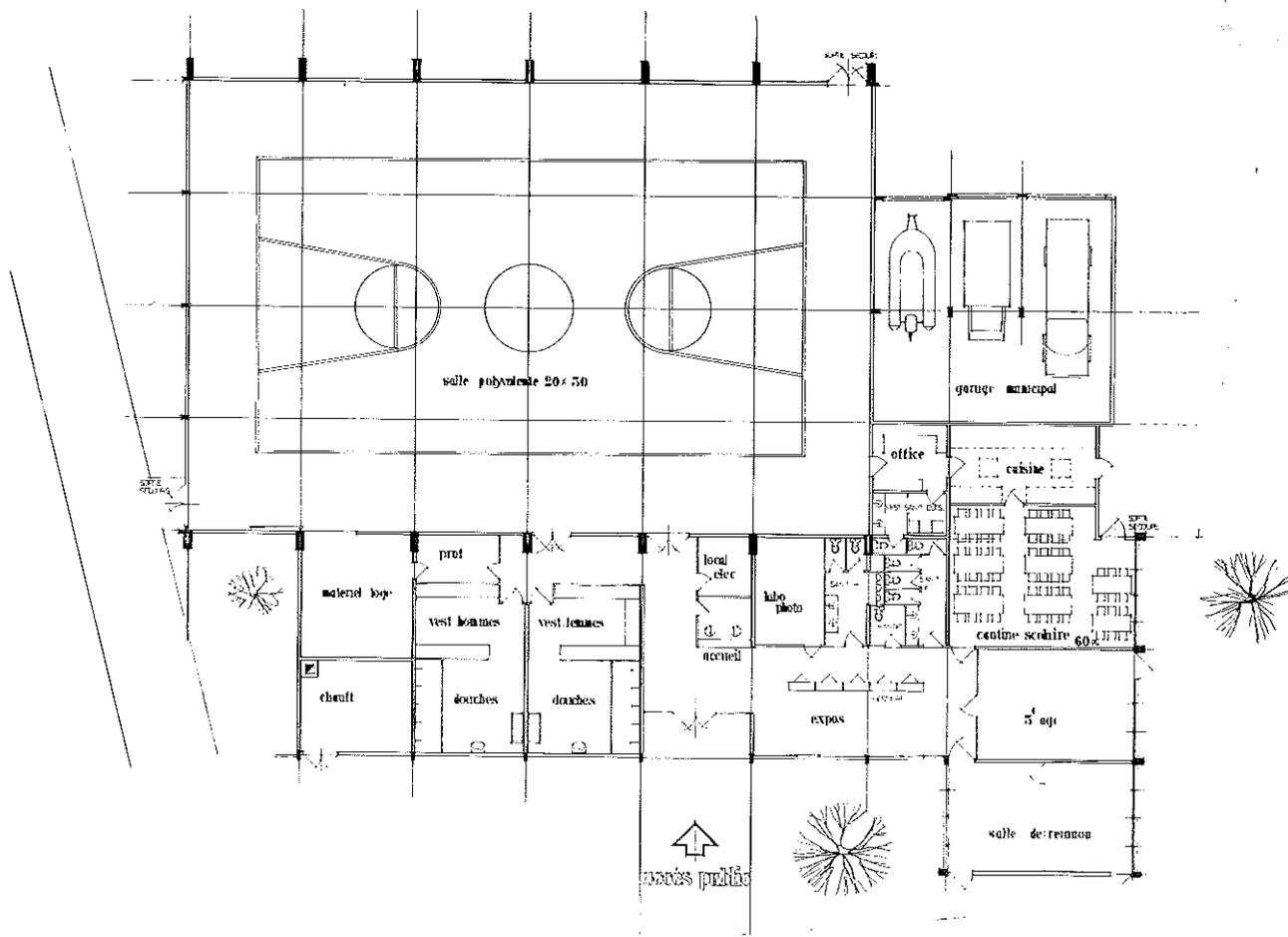
Augmentation TTC 738 528,00 F

TVA à récupérer en 1983

295 730,00 F + 110 528,00 F = 406 258,00 F

La TVA a été indiquée bien qu'elle ne constitue plus une dépense réelle, mais une avance qui doit être, en principe, reversée à la commune dans deux ans.

Le financement sera assurée par des subventions (département, prêt à très long terme de la CRAM, subvention hypothé- tique pour le local des pompiers, subvention pour la cantine), et par un emprunt.



centre sportif et socio culturel

RENSEIGNEMENTS Généraux et Administratifs

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SAPEURS-POMPIERS :

Lieutenant LEFEEZ - Tél. 23.80.42 ou le 18

GENDARMERIE :

GRAND-COURONNE - Tél. 68.11.19

S. A. M. U. :

Tél. 15

PERCEPTION :

GRAND-COURONNE - Rue Pasteur - Tél. 68.14.71

SERVICE DES EAUX :

S.A.U.R. Bourg-Achard - Tél. (32) 56.21.17

Dimanche et jours fériés : urgence (32) 41.21.16

SÉCURITÉ SOCIALE :

Car succursale, place du bateau, le jeudi de 15 h 30 à 16 heures.

DOCTEUR :

Docteur GALULA - Tél. 23.80.03

PHARMACIE :

Pharmacie AMAR - Tél. 23.80.24

INFIRMIÈRE :

Mme FACQ - Tél. 23.81.86

BUS SIVOM :

Dépositaire M. COLLET, Boulangerie, place du bateau - Tél. 23.80.17

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Bureau de Postes de LA BOUILLE - Tél. Receveur 23.80.44 - Services 23.80.00

Ouverture de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES -

ENREGISTREMENT :

Contrôle Rouen Jardin des Plantes

Cité Administrative Saint-Sever, ROUEN - Tél. 88.81.44

SERVICE DU CADASTRE :

Cité Administrative Saint-Sever, ROUEN - Tél. 88.81.44

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME :

Tél. 88.81.88 ou 62.81.88

ÉQUIPEMENT :

Subdivision de GRAND-COURONNE - Tél. 68.11.43

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MAIRIE :

Téléphone : 23.80.05

SECRETARIAT - HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 14 heures à 19 heures.

PERMANENCE DES ÉLUS :

Docteur CHEVALLIER, Maire, Lundi à partir de 18 h 30.

M. DUQUESNE, 1^{er} Adjoint, Lundi de 18 heures à 19 heures.

M. QUESNEY, 2^e Adjoint, Mardi et Vendredi de 18 à 19 heures

M. FESSARD, 3^e Adjoint, Jeudi de 18 heures à 19 heures.

CONSEIL MUNICIPAL :

Dr CHEVALLIER, Francis DUQUESNE, Jean-Pierre FACQ, Maurice SAINTPERE, Charles BOULET, Josette BERNIÈRES, Marius LENOVEL, Jean QUESNEY, Marcel LEFEEZ, Raymond CHAPERON, Jean-Jacques THOMAS, Jean THOMAS, Jean-Pierre FESSARD.

BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Président : Docteur CHEVALLIER.

Membres nommés par le Conseil Municipal :

Madame BERNIÈRES, M. LENOVEL, M. SAINTPERE, M. THOMAS J.

Membres délégués de l'Administration Préfectorale :

Madame BALTUS, Madame CHEVALLIER, Madame FITTE, M. AMAR.

COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

TRAVAUX - VOIRIE - CIMETIÈRE :

MM. BOULET, CHAPERON, FESSARD, QUESNEY, THOMAS J.-J.

SPORTS :

MM. CHAPERON, FACQ, FESSARD, LENOVEL.

FÊTES :

MM. CHAPERON, FACQ, FESSARD, LENOVEL.

SYNDICATS

a - Eau - Electricité :

MM. DUQUESNE, THOMAS J.-J.

b - Assainissement :

M. FACQ (Délégué titulaire), M. THOMAS Jean (Délégué suppléant).

c - Ordures ménagères :

MM. FESSARD, QUESNEY.

d - Ramassage scolaire :

Madame BERNIÈRES, M. CHAPERON.

S. I. V. O. M. :

M. CHEVALLIER, (M. THOMAS Jean, Délégué suppléant).

URBANISME ET EMBELLISSEMENT LOCAL :

MM. FACQ, LEFEEZ, QUESNEY, THOMAS J., THOMAS J.-J.

BULLETIN MUNICIPAL :

Mme BERNIÈRES, MM. FACQ, FESSARD, THOMAS J.

COMMISSION DE JUMELAGE :

Mme BERNIÈRES, MM. BOULET, CHAPERON, THOMAS J.-J.